Randonnée découverte du Grand Bragny

Une randonnée proposée par Bon Pied Bon Oeil

Parcours au départ (et retour) de la salle des fêtes de La Chapelle de Bragny qui, après une traversée du bourg, suit la Grosne légèrement en surplomb jusqu'au Moulin d'Hauterive, puis entre dans le bois du Grand Bragny pour faire le tour des points remarquables et observer toutes les essences présentes dans notre forêt .

Randonnée n°3091638

Durée :	3h50	**Difficulté :**	Facile
Distance :	13.35km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	20m	**Activité :**	A pied
Dénivelé négatif :	20m	**Région :**	Massif central
Point haut :	211m	**Commune :**	La Chapelle-de-Bragny (71240)
Point bas :	185m		

Description

(**D/A**) Départ de la salle des fêtes en montant la rue de l'école en direction d'Hauterive, au puits prendre la route d'Hauterive.

(**1**) A la croix, à laisser sur votre gauche, continuer tout droit sur la route toujours en direction d'Hauterive.

(**2**) A ce point, au km 1,380, prendre à droite le chemin agricole qui bifurquera au bout de 200m sur la gauche.

(**3**) Garder ce chemin parallèle et en surplomb de la rivière, ne pas prendre le chemin à droite qui descend à la rivière,, découvrir "LES REVOUSSES", milieu humide des bords de Grosne.

(**4**) Au croisement, au km 2,560, prendre à droite (descente en direction de la Grosne), découvrir la PEUPLERAIE sur l'autre rive de la Grosne. Prendre immédiatement à gauche (20m) pour continuer en direction du moulin d'Hauterive (hameau en vue).

(**5**) Au MOULIN D'HAUTERIVE, poursuivre sur environ 250m la route qui passe devant le moulin en direction de Santilly jusqu'au pont du VANNAGE AUTOMATIQUE, puis faire demi-tour pour remonter la route face au moulin jusqu'au croisement de la route La Chapelle-Hauterive en haut. Prendre à droite, direction Hauterive en haut, puis immédiatement (15m) le chemin agricole qui monte à gauche jusqu'à l'entrée du bois. Dès l'entrée dans le bois ce chemin bifurque sur la gauche. Poursuivre jusqu'à la ligne de coupe inter-parcelles 70 et 72, (numéros écrit sur les arbres en rouge).

(**6**) Prendre à droite cette ligne de coupe inter-parcelles 70 et 72 jusqu'à rejoindre le chemin forestier (sommière). vous débouchez face aux parcelles n° 69 et 71. Prendre à droite la sommière sur 100m en passant sur le pont au dessus du ruisseau "LE GLANDON".

(**7**) Prendre la ligne de coupe inter-parcelles 71 et 73 et la suivre jusqu'à atteindre la route départementale 6.

(**8**) En débouchant sur la RD6, prendre à gauche et longer la départementale jusqu'au
CHENE BICENTENAIRE (localisation: N 46.612107° / E 4.755981° - alt. 211m - km 6.73) au pied duquel est aménagé une aire de pique-nique et un panneau d'information sur l'arbre qui a connu la révolution. Continuer de longer la RD6 jusqu'au chemin qui part sur la droite juste avant la ligne à haute tension

Points de passages

D/A **Salle des fêtes de La Chapelle de Bragny**
N 46.633123° / E 4.766823° - alt. 191m - km 0

1 **La Croix**
N 46.629627° / E 4.758193° - alt. 195m - km 0.83

2 **À droite chemin agricole**
N 46.626305° / E 4.752512° - alt. 198m - km 1.41

3 **Les Revousses - vallée de la Grosne**
N 46.626703° / E 4.749492° - alt. 194m - km 1.75

4 **La peupleraie**
N 46.623658° / E 4.741023° - alt. 190m - km 2.5

5 **Moulin d'Hauterive**
N 46.620019° / E 4.729853° - alt. 188m - km 3.5

6 **Chemin de coupe entre parcelles 70 et 72**
N 46.617366° / E 4.737524° - alt. 205m - km 4.86

7 **Chemin de coupe entre les parcelles 71 et 73**
N 46.61321° / E 4.745281° - alt. 205m - km 5.76

8 **arrivée sur RD6 la longer à gauche**
N 46.610273° / E 4.754878° - alt. 209m - km 6.57

9 **À droite chemin suivant la ligne à haute tension**
N 46.617624° / E 4.759512° - alt. 204m - km 7.46

10 **Boucle de l'Étang des Reppes**
N 46.611986° / E 4.774989° - alt. 208m - km 8.81

11 **Étang des reppes**
N 46.608684° / E 4.776008° - alt. 203m - km 9.2

12 **Chemin de Tallant, dir bourg La Chapelle**
N 46.616405° / E 4.779103° - alt. 202m - km 10.86

13 **Étang La bauge aux sangliers**
N 46.626581° / E 4.77111° - alt. 204m - km 12.24

14 **La mouille du Chemin de Tallant**
N 46.62773° / E 4.771083° - alt. 198m - km 12.4

Copie, vente et diffusion interdites - gZnuYxdu

D/A **Salle des fêtes de La Chapelle de Bragny**
N 46.633139° / E 4.766854° - alt. 191m - km 13.35

(**9**) Prendre ce chemin, "sommière la Brisée Curée" à droite jusqu'à la cabane de chasse. Couper la "sommière du milieu" et continuer dans la même direction jusqu'à l'intersection à laquelle est indiqué, sur anneau jaune, à gauche "Bourg de La Chapelle de Bragny".

(**10**) Prendre à droite, la direction opposée au "Bourg de La Chapelle de Bragny", le chemin qui mène à l'Etang des Reppes"

(**11**) "ETANG DES REPPES", vous êtes à la frontière entre les communes de La Chapelle de Bragny et Etrigny, l'étang est sur la commune d'Etrigny. De l'étang, prendre le chemin en prolongement de la digue à gauche qui contourne le bois et revient, en passant sous la ligne à haute tension au point (10) croisement où est indiqué la direction du bourg de La Chapelle de Bragny.

(**10**) En arrivant à nouveau à ce croisement, prendre cette fois, à droite, la direction (panneau jaune), "Bourg de La Chapelle de Bragny"

(**12**) Arrivé à la lisière du bois, en angle avec un champ agricole, un chemin forestier part à gauche, c'est le "CHEMIN DE TALLANT" qui rejoint le bourg de La Chapelle de Bragny, direction indiquée sur panneau jaune, prendre cette direction.

(**13**) 400m après avoir coupé à nouveau la sommière du milieu et avant que le chemin ne descende vers la "mouille du chemen de Tallant", faire un écart sur le chemin qui part à gauche jusqu'à un petit étang que j'appelle "La bauge aux sangliers". puis revenir au chemin de Tallant.

(**14**) "LA MOUILLE DU CHEMIN DE TALLANT", aux périodes humides à contourner comme on peut par la gauche ou se salir un peu les chaussures ! Poursuivre le chemin jusqu'à sa sortie sur la RD6, prendre à droite, direction Lalheue, puis, en face du château, à gauche direction Messey sur Grosne, puis à nouveau à gauche en face de l'église pour une arrivé à la Salle des fête.

(**D/A**) Retour à la salle des fêtes

Informations pratiques

Chaussures de marche simple

A proximité

à découvrir
Église et château de La Chapelle de Bragny.
Plusieurs Croix et Calvaires
Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-/3091638

Copie, vente et diffusion interdites - gZnuYxdu

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

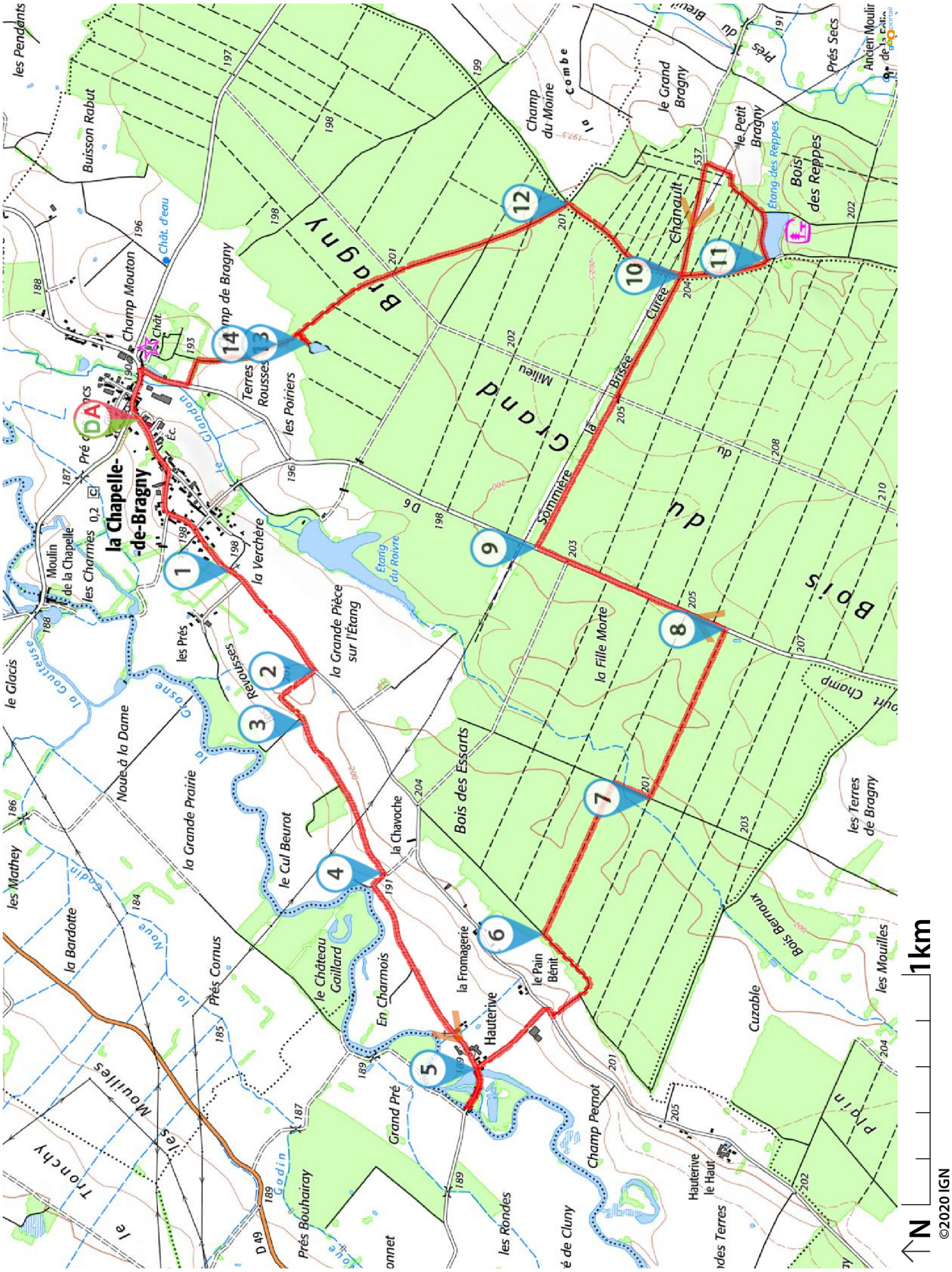

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - gZnuYxdu

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

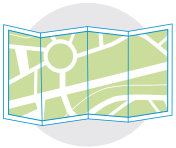

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

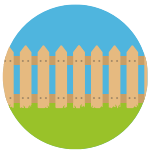

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

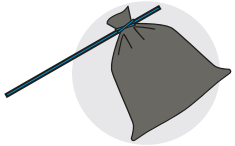

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.